



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Board No. 984/05

16 septembre 2005
Original : anglais/français

F

Comité exécutif/
Conseil international du Café
27 – 29 septembre 2005
Salvador (Brésil)

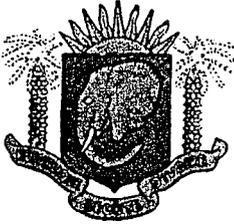
Communication de la Côte d'Ivoire

Contexte

1. Le paragraphe 6 de l'Article 6 de l'Accord international de 2001 sur le Café dispose que "Toute Partie Contractante ou tout territoire désigné qui fait partie d'un groupe peut, par notification au Conseil, se retirer de ce groupe et devenir Membre distinct. Ce retrait prend effet lors de la réception de la notification par le Conseil. Quand un des membres d'un groupe s'en retire ou cesse d'être un Membre de l'Organisation, les autres membres du groupe peuvent demander au Conseil de maintenir ce groupe ; le groupe conserve son existence à moins que le Conseil ne rejette cette demande".
2. Le Directeur exécutif a reçu la communication ci-jointe de la Côte d'Ivoire qui indique qu'elle se retire de l'OAMCAF et devient Membre distinct de l'Accord de 2001.

Mesure à prendre

Le Comité exécutif et le Conseil sont invités à prendre note du présent document.



*Permanent Representation of Côte d'Ivoire
to International Commodity Organizations*

Morley House 3rd Floor

314-322 Regent Street London W1B 3BE

Tél : 020 7462 0086 - Fax : 020 7462 0087

E.mail : info@rppb.org.uk

N° 0030 /RPPB/CJ/05

London 25 JAN 2005

A

*Monsieur le Directeur
Exécutif de l'OIC*

-LONDRES-

Objet : Retrait de la Côte d'Ivoire de l'OAMCAF

Monsieur le Directeur Exécutif,

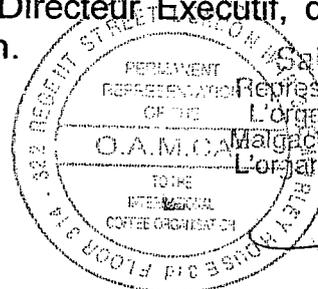
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la République de Côte d'Ivoire a dénoncé l'accord portant création de l'Organisation Africaine et Malgache du Café (OAMCAF) le 30 septembre 2004.

Dès lors, elle ne sera plus Membre de ladite organisation à compter du 1^{er} octobre 2005.

Cependant, elle continuera de siéger à l'OIC en tant que Membre.

Par conséquent, la Représentation Permanente de la Côte d'Ivoire auprès des Organisations Internationales, basée à Londres, n'assurera plus la représentation de l'OAMCAF lors de la prochaine année caféière.

En vous remerciant de bien vouloir prendre les dispositions en vue de la répartition des voix de notre pays au sein du Conseil et du Comité Exécutif ainsi que de nos contributions pour l'année caféière 2005-2006, je vous prie, Monsieur le Directeur Exécutif, de croire en l'assurance de ma parfaite considération.



Saint-Cyr Djikalou
Représentant Permanent de
L'Organisation Africaine et
Malgache du Café Aupres de
L'Organisation Internationale
du Café